

Journée nationale D'ETUDE PRECARITE ENERGETIQUE RESEAU RAPPEL

17 septembre 2009



Relevé des débats

POINT SUR LA VIE DU RESEAU

- **Augmentation du nombre de membres** – Le RAPPEL a accueilli une trentaine de nouveaux membres en 2009, pour un total actuel de 172 personnes ou structures, dont une dizaine de services de l'Etat (universitaires inclus), 115 associations (réseaux CLER, PACT, H&D, mais aussi des structures du secteur social) et quelques bureaux d'études. Le nombre de collectivités est en hausse.
- **Renforcer la présence des collectivités** – Malgré la hausse de leur nombre (Conseils généraux notamment), tous les participants s'accordent sur la nécessité de renforcer leur présence en raison de leur rôle-clé dans l'action de terrain contre la PE. Les travailleurs sociaux restent également trop peu nombreux.
- **Des outils à consolider** – La newsletter RAPPEL ne sera pas modifiée, mais la pagination et la diffusion du Focus PE seront augmentées afin de toucher toutes les délégations ADEME et ANAH, les CAF et CCAS des grandes et moyennes villes, etc., autant que possible de façon ciblée. L'interface du site Internet sera très bientôt modifiée afin que les utilisateurs puissent réellement nourrir l'espace membres de façon simple et conviviale. Les sessions de sensibilisation-formation se poursuivront au rythme de deux par an.
- **Nouveaux outils** – Les animateurs du RAPPEL solliciteront le réseau pour créer des groupes de travail ciblés dont les thèmes restent à définir (impact du transport sur les budgets, par exemple). Autre nouveauté : des groupes d'experts réunis ponctuellement apporteront leurs regards sur des aspects tels que l'architecture ou la santé, qui touchent la PE.
- **Des conventions reconduites** – Les deux conventions de fonctionnement conclues avec l'Ademe et la Fondation Abbé ont été reconduites ou le seront très bientôt. Les motivations des deux partenaires restent identiques : mieux connaître le phénomène afin de définir les meilleures actions à développer en matière énergétique et de lutte contre le mal-logement, qui suppose que les plus fragiles puissent disposer d'un logement performant.
- **Deux nouveaux partenaires, mais un toujours manquant** – Deux nouveaux partenaires financiers, EDF et GDF-Suez, soutiendront le réseau au cours des deux ans à venir, afin de contribuer à l'animation du débat sur la PE (quitte à recueillir des critiques)

et pour participer à la formulation de mesures innovantes sur une question qui les concerne à la fois au titre de leurs responsabilités sociétales et des impayés de factures. GDF-Suez souhaite en particulier soumettre à la concertation sa politique « Clients démunis ». Un partenaire manque pour boucler le budget de financement et les idées sur ce point sont bienvenues.

DEFINITION DE LA PRECARITE ENERGETIQUE « UTILISABLE » PAR LE RESEAU

Les constats

- **Des statistiques qui indiquent un phénomène massif** – Les statistiques disponibles sur les revenus et l'état du bâti, ainsi que l'enquête Logement de l'INSEE, permettent d'effectuer des rapprochements qui indiquent que la PE concerne sans doute 4 à 5 millions de ménages en France au sens de la définition anglaise. Une majorité de ces ménages vit dans le parc privé. Les enquêtes réalisées en France montrent que les plus pauvres habitent plus souvent dans les plus mauvais logements et que la part du revenu allouée à l'énergie décroît, en moyenne, en fonction de celui-ci.
- **Des approches multiples et foisonnantes** – Isolde Devalière, sociologue, a rappelé qu'à défaut de définition commune, les approches de la PE par les membres du RAPPEL (et au-delà) sont grandement fonction de leurs missions respectives, comme cela a été constaté à l'occasion des travaux préparatoires à la création de l'Observatoire de la PE.
 - Approche technique et économique : c'est, par exemple celle de l'Ademe, qui estime que la rénovation thermique est la réponse privilégiée aux situations de PE. L'approche du CLER est semblable.
 - Approche par le bâti : entre autres acteurs du bâtiment, l'ANAH conditionne son action envers les publics à faible revenu à des critères de performance énergétique initiale et de progrès, et cible ses efforts sur les « passoires thermiques » et les situations d'insalubrité. L'USH privilégie aussi les critères de ce type dans son action.
 - Approche réglementaire et administrative : elle est indispensable pour attribuer les tarifs sociaux, les aides du FSL, de l'ANAH, etc., dans une optique d'application de droits – notamment ceux de l'accès à l'énergie et au logement.
 - Approche sociale et militante : la Fondation Abbé Pierre considère la PE comme l'une des composantes du mal-logement, contre lequel elle lutte, et souligne l'impact de la hausse des prix de l'énergie.
 - Les signataires du Manifeste « Habitat, Précarité sociale et Habitat » et le RAPPEL en sont proches. Tous mettent en avant la notion de gravité du phénomène.
 - Il existe également des approches statistiques, sanitaires, gestionnaires, etc.
- **Trois grands facteurs et deux grandes « entrées »** – Tous les membres du RAPPEL reconnaissent que la PE résulte de revenus insuffisants, d'un logement inadapté (taille, équipement, performance thermique, etc.) et du niveau de charges lié aux prix élevés, et en hausse, des énergies. La PE est appréhendée soit par l'entrée par « la pierre » ou par une approche « par la personne », qui est en particulier celle des travailleurs sociaux. Les acteurs de terrain mêlent le plus souvent ces deux « entrées ».
- **Les définitions anglaises et européennes et leurs limites** – Le Royaume-Uni considère en situation de PE tout ménage qui consacre ou devrait consacrer 10 % de son revenu pour les dépenses énergétiques nécessaires pour atteindre dans son logement les normes de confort définies par l'OMS. La définition proposée en avril 2009 par le

Parlement européen reprend ce même seuil de 10 % pour les seules dépenses de chauffage. Si ces définitions permettent d'établir des statistiques, elles contribuent difficilement au repérage des ménages concernés pour les fournisseurs.

- **Une prise de position qui devient urgente** – L'émergence de la problématique dans le débat public et la citation du terme de PE dans des textes de loi, ainsi que les obligations relatives aux CEE obligent le RAPPEL à mieux se positionner sur la définition de la PE, car celle-ci sera indispensable à la fois pour agir concrètement à grande échelle et pour disposer d'éléments statistiques permettant d'orienter les politiques publiques.

Éléments issus du débat

- **Le besoin partagé d'une définition opérationnelle** – Les participants ont souligné la nécessité d'une définition aisément applicable afin de pouvoir repérer les foyers et démultiplier les actions de lutte à grande échelle. L'ANAH souligne que disposer de critères précis permettrait de s'inspirer de l'expérience du Parc privé potentiellement indigne, donc de préparer finement les repérages et de s'adresser ensuite aux ménages.

Les fournisseurs soutiennent ce principe, car ils craignent, comme cela a été le cas au Royaume-Uni, de ne pouvoir identifier les ménages où intervenir dans le cadre de leurs obligations CEE. GDF-Suez a ainsi dû, dans le cadre d'un dispositif expérimental Ecogaz de lutte contre la PE, forger une définition multicritères très englobante : « *Tous les ménages ayant de faibles ressources et/ou allocataire des aides sociales (RMI, APA, CMU, etc.) et/ou bénéficiaires d'un tarif social de l'énergie, habitant un logement indigne, insalubre, vétuste, mal isolé, particulièrement ceux classés en catégorie E, F ou G, et qui rencontrent des difficultés pour payer leurs factures d'énergie, sont considérés en PE* ».

Les associations et collectivités ont également besoin d'une définition précise pour définir et mettre en œuvre des FSTAME et des plans d'action locaux. Pour autant, il ne faut pas confondre les rôles : il ne revient pas aux fournisseurs d'identifier les ménages (ce qui est par ailleurs impossible). L'échec rencontré au Royaume-Uni est dû à cette erreur. Une définition partagée permettra de faciliter les repérages auxquels tous les acteurs contribueront en fonction de leurs propres informations.

L'ADEME pointe qu'au-delà de son intérêt statistique, la définition anglaise permet de s'adresser à des personnes que ne permettent pas de cibler d'autres critères.

L'ensemble des membres du RAPPEL convient qu'en l'absence de critères partagés, les coûts de repérage, d'ingénierie sociale et de montage des dossiers sont très élevés. L'expérience de l'ANAH, entre autres, indique qu'ils augmentent en fonction de la précision des critères à respecter, comme le montre le très faible nombre d'écoprimes PO TSO versées.

- **Un repérage stable dans le temps** – Tous les acteurs du RAPPEL jugent qu'il faut éviter que des mêmes ménages « entrent et ressortent » trop fréquemment des critères de la définition, notamment en raison des variations de prix de l'énergie. Ceci étant, l'Ademe et BCE soulignent que la seule façon de stabiliser les situations est d'améliorer de manière durable la performance thermique globale du parc.
- **Préciser la notion de revenu et de dépenses** – BCE a souligné qu'il existe de nombreuses définitions du revenu des ménages : le revenu fiscal diffère du revenu disponible (INSEE), alors que la CAF fonde ses calculs sur le quotient familial. La signification du taux d'effort n'est pas la même selon la définition retenue. La fondation Abbé Pierre souligne l'intérêt de la notion de revenu par unité de consommation, utilisée pour établir les données sur le seuil de pauvreté.

Les Compagnons bâtisseurs pensent qu'il faut prendre en compte les coûts globaux (loyers et charges) puisqu'il devient possible d'augmenter le premier en cas d'amélioration du logement. Le SIPPEREC souligne que les dépenses effectives vont devenir très complexes à évaluer dans le contexte de jungle tarifaire et de libéralisation du marché.

- **Quels besoins énergétiques ?** – Les animateurs du RAPPEL pointent que la définition doit préciser les dépenses énergétiques à prendre en compte, car le chauffage ne suffit pas. Il faut tenir compte des besoins liés à l'eau chaude sanitaire, à la cuisson et, de plus en plus, à l'électricité spécifique dont certains usages (Internet) deviennent quasi indispensables. Des questions ont aussi été posées concernant les dépenses liées au confort d'été.

En revanche, s'il est exact que les frais de transport pèsent de plus en plus sur le budget des plus modestes (point sur lequel le futur Observatoire de la PE effectuera une veille) la définition de la PE devra se limiter aux dépenses effectuées au sein du logement.

- **Evaluer finement la performance réelle du bâti** – BCE juge préférable de prendre en compte la consommation finale du logement plutôt que les catégories du DPE, qui est assez imprécis et qui ne rend pas compte de la réalité du confort. Le taux d'occupation doit aussi être pris en compte.
- **Ne pas négliger l'état réel de l'équipement** – La consommation énergétique brute par m² ne suffit pas à caractériser les situations. Il faut intégrer aux critères de la définition l'absence d'équipement ou l'utilisation d'équipements inadaptés (poêles à pétrole, etc.).

AVANCEES DU GRENELLE ET PRECARITE ENERGETIQUE

- **La PE est entrée dans la loi** – La loi « Grenelle 1 » adoptée par le Parlement contient le terme, puisqu'elle prévoit que le programme d'économie énergie dans le logement devra comprendre des mesures ciblées contre la PE. Par ailleurs, la PE dispose enfin d'un ministre de tutelle en la personne de Valérie Létard, secrétaire d'Etat à l'écologie.
- **Intégration probable aux PDALPD** – La loi « Grenelle 2 », actuellement en débat au Parlement, devrait également contenir une référence à la PE, puisqu'un amendement (déposé par le CLER, un semblable avait été déposé par Amorce) a été adopté après examen du projet de loi en commission. Cet amendement rendrait obligatoire la définition d'un plan d'action de lutte contre la PE au sein des PDALPD, ce qui peut se traduire par des obligations de diagnostic et d'action.
- **Bonification « PE » des Certificats d'économie d'énergie** – Le projet de loi « Grenelle 2 » prévoit également que les CEE seront bonifiés en cas d'intervention des obligés chez les ménages en PE. Le taux de bonification reste à préciser. Le CLER, entre autres associations, défend le principe selon lequel un quota minimum de CEE devrait être obtenu chez ces ménages.
- **Groupe de travail interne à l'ADEME** – Une des conséquences du Grenelle est la constitution d'un groupe de travail interservices de l'ADEME dédié à la PE.
- **Repositionnement des aides de l'ANAH** – Les débats du Grenelle ont conduit à repositionner une partie des aides de l'ANAH, qui concerne en partie les personnes en situation de PE.
 - PO : une écosubvention permet de faire face aux travaux d'isolation des combles et de remplacement des chaudières ; 20 000 écosubventions ont été versées à des ménages aux revenus situés sous le plafond ANAH (situé entre le RMI et le SMIC).
 - PO TSO : une écoprime est versée pour les ménages dont les ressources sont égales aux RMI et à condition que la baisse des consommations conventionnelles après travaux soit d'au moins 30 % ; 500 dossiers de ce type devraient être financés en 2009.

- Propriétaires bailleurs : une écoprime peut leur être versée à condition que la performance énergétique du logement soit améliorée d'au moins deux classes DPE. 1500 dossiers ont été traités depuis début 2009.
- Copropriétés dégradées : reconduction des aides antérieures.
- **Chantier « Précarité énergétique » du Comité Plan Bâtiment Grenelle** – Sachant que les moyens actuels de l'ANAH ne permettent pas de faire face à l'ampleur du problème de PE dans le parc privé, Alain de Quéro (ANAH) et Bertrand Lapostolet (Fondation Abbé Pierre) ont été chargés de diriger le chantier « PE » du Plan Bâtiment Grenelle afin de compléter les mesures prises jusqu'ici pour la rénovation du bâtiment en général par des mesures ciblées sur la PE. Ils constituent pour cela un groupe de travail comprenant des acteurs du logement, de l'énergie et du secteur social.

Ce groupe rédige actuellement huit fiches d'action regroupant les préconisations par thèmes. Il peut être contacté par le RAPPEL afin de servir de chambre d'écho pour ses propositions auprès du Comité Plan Bâtiment Grenelle présidé par Philippe Pelletier.

OUTILS DE SENSIBILISATION ET D'ANIMATION : SPEED DATING DES OUTILS

Huit outils de sensibilisation des publics en difficulté et/ou de formation des professionnels ont rapidement été présentés par leurs animateurs. La plupart de ces outils sont libres de droits et seront prochainement à disposition des membres du RAPPEL sur son site Internet.

- **Outil 1 : Découvrez le taux et le coût de vos équipements domestiques** – Les participants aux animations assurées lors d'ateliers sociolinguistiques choisissent des vignettes correspondant à leur équipement et les placent sur un plan semblable à celui de leur logement. Les coûts moyens de chacun d'entre eux sont ensuite estimés, puis le total, ce qui permet d'établir le lien entre comportement et facture. – *Contact : Simon Poullaute, EIE Paris 6^{ème} et 14^{ème}, 01 45 42 82 85, simon.poullaute@idemu.org*
- **Outil 2 : Méthode d'animation collective pour un atelier interactif sur la consommation d'énergie à la maison** – Lors de la première séance, les participants formulent des questions sur l'énergie et il leur est demandé de rapporter de petits appareils. L'EIE répond aux questions et indique comment connaître les consommations lors de la deuxième : des images de catalogues publicitaires sont également utilisées pour l'électroménager blanc. La troisième séance permet une récapitulation et la consolidation des acquis. – *Contact : Ludovic Dubo et Jean-Marc Marichez, H&D EIE Nord – Pas de Calais, 03.21.21.69.86, info-energie@cdhr62.fr*
- **Outil 3 : Jeu des quatre familles sur la diversité des situations des foyers** – Ce jeu s'adresse aux professionnels (travailleurs sociaux, notamment) pour les former à la lecture de la diversité des situations dans les logements. Le tirage au sort illustre les différents paramètres (équipement, bâti, etc.). L'estimation des coûts correspondants en montre les impacts très variables et suscite les échanges avec les participants. – *Contact : Franck Dimitropoulos, BCE, 05 61 69 80 49, b-c-e@orange.fr*
- **Outil 4 : Cache-facture avec méthodologie pour lire la facture** – Ce cache de papier ajouré facilite la lecture des factures EDF dans le cadre de l'accompagnement social (FSL, etc.), mais également lors des visites à domicile du CIE, et en fait ressortir les informations principales. Il est accompagné d'une fiche pratique. Des questions complémentaires permettent d'évaluer, notamment, la consommation au m². – *Contact : Guénaëlle Carton, Prioriterre, 04 50 67 17 54, guenaëlle.carton@prioriterre.org*

- **Outil 5 : Outils de mesures et de matérialisation des coûts énergétiques** – Parce qu'ils établissent des éléments indiscutables, et étant désormais financièrement accessibles, les matériels de mesure (thermomètres, wattmètres, détecteurs de CO et de CO₂, d'hygrométrie, etc.) utilisés à des fins pédagogiques, de diagnostic et d'alerte, permettent de sensibiliser particuliers et collectivités et sont un excellent point de départ de démarches d'amélioration des équipements, du comportement et du bâti. – *Contact : Patrick Gachet, ALE EIE Indre-et-Loire, 02 47 60 90 70, eie37@wanadoo.fr*
- **Outil 6 : « Fayaman » : une bande dessinée guyanaise** – Entre autres outils visuels, cette bande dessinée en srane-tengo a été réalisée pour initier les populations nouvellement desservies par l'électricité aux gestes fondamentaux de sécurité et de maîtrise des consommations, dans le cadre d'un accompagnement à domicile de toutes les familles des quatre bourgs de la région du fleuve Maroni. – *Contact : Marie-Christine ZELEM, CUFR JF. Champollion, tél. : 05 61 50 36 91, zelem@univ-tlse2.fr, Mathias ROCHE, ADEME Guyane, tél. : 05 94 29 73 67, mathias.roche@ademe.fr*
- **Outil 7 : Appartement-témoin virtuel et mallette de maîtrise de l'énergie** – L'appartement-témoin virtuel est visité sur ordinateur par les participants qui, dans chaque pièce, sont informés des consommations liées aux équipements et des bons gestes. La mallette contient un kit complet (autocollants, ampoule basse consommation, etc.) et prolonge l'effet des sessions au sein des logements des participants. Les coûts de ces deux outils sont très abordables. – *Ces outils sont disponibles sur demande à : Yann Perez ou Philippe Bouchardeau, ADIL 26, 04 75 79 04 04, je@dromenet.org*
- **Outil 8 : Imaginelec** – Cette animation destinée aux personnes précaires très endettées utilise des cartes imagées et les petits appareils rapportés en réunion, et demande aux participants de classer les équipements par coût croissant d'utilisation annuelle. Les échanges entre participants et les corrections apportées par l'animateur apportent une bonne sensibilisation au lien entre comportements, équipements et factures. – *Contact : Fatiha Chaïm, CRESUS, 03 20 68 45 50, energie.cresusnpdc@free.fr*

SUIVI DES APPELS A PROJETS PREBAT ADEME-PUCA-ANAH

- **La dynamique entretenue** – Les projets des lauréats du premier appel à projets réduction de la « PE » dans le cadre du PREBAT lancé par l'ADEME, l'ANAH et le PUCA font l'objet d'un suivi grâce à des séminaires pendant lesquels les différentes équipes peuvent échanger sur l'avancement de leurs travaux. Tous les documents qui rendent compte du développement des projets se trouvent sur les sites Internet de l'ADEME et du PUCA. Le site du RAPPEL fera aussi état des différents travaux de recherche.
- **Un deuxième appel à projets « PE » sera lancé en 2010.**

RESEAUX REGIONAUX

- **PACA** – La dynamique est réelle en raison des attentes de mise en réseau qui étaient fortes sur le terrain, ce d'autant plus qu'il n'existe aucun FSATME dans la région et qu'il est nécessaire de s'organiser pour mobiliser les Départements et la Région. Le réseau PACA compte plus de 200 membres, dont de nombreuses associations, mais aussi des collectivités et quelques entreprises. Les retours sont positifs : 180 personnes ont participé aux journées d'échange trimestrielles locales. Les outils créés sont très semblables à ceux du RAPPEL.

L'animation régionale est dans l'impasse, car les Conseils généraux et le Conseil régional

refusent de relayer le financement obtenu grâce au PREBAT, et de mettre en place des plans d'action tant qu'un état des lieux complet du phénomène n'est pas réalisé et que des groupes de travail départementaux n'ont pas été mis en place pour regrouper les données. Malgré ces difficultés, l'appartenance au RAPPEL est un atout pour le travail d'information et d'animation. – *Contact : Claire Bally, Ecopolénergie, 04 42 51 24 09, claire.bally@ecopolenergie.com, Carole Birk, Le Loubatas, 04 42 67 06 70, energie@loubatas.org.*

- **Rhône-Alpes** – Les associations du secteur de l'énergie, déjà organisées régionalement, ont élargi leur réseau à d'autres acteurs locaux concernés par la PE afin de répondre à l'appel du Conseil Régional, qui a mis en place une action régionale sur le sujet. Dans chaque département où des FSATME n'existaient pas encore, les structures ont pris contact avec les Conseils généraux et avec d'autres partenaires financiers et les fonds ont tous démarré leur activité, au moins à titre expérimental. – *Contact : Muriel Fusy, Hespul, 04 37 47 80 90, muriel.fusy@hespul.org*
- **Languedoc-Roussillon** – La Région souhaite définir les modalités de son implication en matière de PE, et a chargé le GEFOSAT, H&D et BCE, lauréats d'un projet PREBAT visant à lancer un réseau régional, d'établir un état des lieux préalable. Ce diagnostic sera ensuite affiné dans chaque département, auquel un recensement des acteurs des acteurs sociaux, du bâtiment et de l'énergie, tout comme des initiatives déjà entreprises, sera conduit. Les données disponibles au sein du RAPPEL s'avèrent précieuses pour conduire ces études.

Un colloque régional sera l'occasion d'aborder résultats et perspectives de ce travail. La Région envisage de confier la rédaction du volet PE du Plan Climat Régional aux porteurs du projet. – *Contact : Sandrine Buresi, GEFOSAT, 04 67 18 77 02, sandrine.buresi@gefosat.org*

- **Soutenir les réseaux régionaux** – Le RAPPEL souhaite soutenir les initiatives locales par tous les moyens à sa disposition, à commencer par le conseil et la mise en relation. Des intervenants peuvent témoigner devant élus et fonctionnaires locaux de dynamiques à l'œuvre dans d'autres territoires. La révision du site Internet pourrait aussi permettre d'accueillir des pages locales.